

risent jamais, au détriment d'une entreprise rivale, une compagnie dont un des directeurs est également directeur de banque.

c Au contraire, le cumul des directorats constitue un véritable avantage.

d Les régions éloignées du siège social d'une banque ne souffrent nullement de cet éloignement.

e La fonction d'une banque n'est pas de courir les risques du début d'une entreprise manufacturière; mais toute compagnie solvable dont les finances liquides sont en bon état peut obtenir tout le crédit raisonnable pour des fins légitimes.

Ecoutez M. A. E. Phipps:

Jamais un prêt légitime contre des garanties sûres n'a été refusé d'une extrémité à l'autre du Canada depuis que je suis banquier.

La preuve démontre encore:

a Qu'aux termes de la loi financière l'Etat exerçait, à meilleur compte et par des méthodes plus simples, certaines fonctions d'une banque fédérale de réserve; mais que les banques invoquent très peu la loi de finance.

b Que la réglementation, par les banques fédérales de réserve, du marché de l'or au moyen des opérations conduites ouvertement sur ce marché, serait peut-être d'une réalisation difficile au Canada.

c Que de l'avis du gouverneur Harding.

1. Le succès a couronné les opérations des banques mutuelles d'épargne dans les états de la Nouvelle-Angleterre.

2. Les villes de l'ouest des Etats-Unis vont organiser leurs propres banques.

3. Les banques fédérales de réserve ont stabilisé le marché de l'or et partant le niveau des prix.

4. Un régime fédéral de réserve organisé sur les mêmes bases qu'aux Etats-Unis,—c'est-à-dire un système régional,—serait impossible au Canada.

Quant à la réglementation du niveau des prix, les honorables membres savent qu'il existe deux écoles d'économistes qui sont loin de partager les mêmes opinions. Lorsque j'ai proposé mon projet de résolution voilà quelques semaines j'ai cité de longs extraits de M. Reginald McKenna...

L'hon. J. A. ROBB (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, les observations de l'honorable député prouvent qu'il croit discuter le rapport du comité de banque touchant l'enquête sur le régime bancaire.

M. WOODSWORTH: En effet.

L'hon. M. ROBB: Ce n'est pas de ce rapport que la Chambre est saisie présentement: la motion nous invite à approuver le huitième rapport du comité permanent de la banque

lequel rapport concerne le bill n° 38 portant modification de la loi de faillite.

M. WOODSWORTH: Le président du comité m'a indiqué que le greffier avait fait erreur entre "septième" et "huitième", et que la Chambre discutait le rapport concernant le perfectionnement de notre régime de banque.

M. l'ORATEUR: Une apostille au bas de la motion demande, en vue des modifications projetées à la loi de faillite à la prochaine session, le retrait du huitième rapport concernant le projet de loi (bill n° 38) tendant à modifier la loi de faillite (présence pour interrogatoire).

(La motion est adoptée.)

COMITE DES CHEMINS DE FER ET TRANSPORT

M. W. T. GOODISON (Lambton-Ouest) propose:

Que le 4e et dernier rapport du comité des chemins de fer et de la marine commerciale de l'Etat soit adopté.

L'hon. R. B. BENNETT: Monsieur l'Orateur, d'après moi, cette motion devrait être précédée d'un avis; dans l'intervalle, le rapport pourrait être imprimé pour que la députation ait le loisir de l'étudier avant qu'on lui demande de l'adopter.

L'hon. M. DUNNING (ministre des Chemins de fer et des Canaux): D'accord.

M. l'ORATEUR: Cette motion est considérée comme avis.

DEPOT D'UN PROJET DE LOI PORTANT MODIFICATION DE LA LOI DE L'ETABLISSEMENT AGRICOLE DES SOLDATS

L'hon. ROBERT FORKE (ministre de l'Immigration et de la Colonisation) demande à déposer un projet de loi (bill n° 288) tendant à modifier la loi de l'établissement agricole des soldats.

M. JAMES ARTHURS (Parry-Sound): Monsieur l'Orateur, ce projet de loi est-il conforme aux propositions du comité des soldats?

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.)

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il est répondu de vive voix sont marquées d'un astérisque.)

PUBLICITÉ DANS LES JOURNAUX POUR LES CHEMINS DE FER NATIONAUX

M. CHURCH demande:

1. Quelles sommes les Chemins de fer nationaux canadiens ont-ils dépensée en 1927 et 1928 pour annonces dans les journaux, et à qui ont-ils payé ces montants?